



SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG  
REPRÉSENTATION SUISSE

in/à L U A N D A

FMD	RX	HDA		
1.12	V	0		
EDA		01.12.93	15	
Ref. <u>p. B. 15. 21. Ang</u>				

CONFIDENTIEL

*Sehr interessante  
Fehlert.  
an Nordamerika habe  
ich mich schon  
früher. RX  
2.12.*

D.F.A.E. / DP

- Division Politique II
- Protocole
- Service économique et financier

D.F.A.E. / DDA

- Division aide humanitaire et ASC

Ihr Zeichen  
Votre référence

Ihre Nachricht vom  
Votre communication du

Unser Zeichen 331.0  
Notre référence LA/KM

Datum 24.11.1993  
Date

Gegenstand / Objet

**ANGOLA : Entretien avec M. Jorge Chicoti,  
Vice-Ministre des Affaires Etrangères**

Pour information

Donnant suite à ma demande d'audience du 20 octobre dernier, M. Jorge Chicoti (JC), Vice-Ministre des Affaires Etrangères et compétent spécifiquement pour les pays européens, m'a reçu le 10 novembre. Le délai peut être défini de très court pour les pratiques / usages locaux.

Dissident de l'UNITA, JC appartient au FDA, Forum Démocratique Angolais, petit parti de l'opposition, qui détient un siège au Parlement national, celui du député Nzau Puna, qui a été le bras droit de Savimbi en tant que chef d'état-major de l'UNITA. Le Ministre de la Justice Paulo T. Tchupilica, qui a effectué un "passage éclair" en Suisse le 23.6.93 et Toni da Costa, nouvel ambassadeur d'Angola à Londres (où il fut déjà Ministre des Affaires Etrangères de l'UNITA) sont du même parti, formé donc d'un groupe de dissidents de l'UNITA, bien en vue.

J'ai remercié JC non seulement pour sa disponibilité, mais également pour celle du Ministère où j'ai déjà pu établir de précieux contacts. Le MAE semble en effet être particulièrement bien disposé envers la Suisse : rendez-vous urgents et problèmes mineurs se règlent souvent par un coup de fil là où beaucoup de mes collègues attendent des semaines durant une réponse à leurs notes verbales.

J'ai réitéré la satisfaction des autorités suisses pour la visite à Berne du Ministre de la Justice P. Tchupilica; la nomination d'un ambassadeur auprès des NU à Genève, mais surtout celle de

./.

**Dodis**



- 2 -

M. Alberto Ribeiro et l'ouverture d'une ambassade à Berne contribueront certainement à un resserrement des liens déjà existants entre nos deux pays, décisions donc fortement appréciées à Berne. Je l'ai rassuré quant à la demande d'agrément pour l'ambassadeur précité : les démarches suivent leur cours normalement, un léger retard peut être causé du fait que la candidature de M. H. Escórcio, à qui Berne avait accordé l'agrément en 1990 déjà n'avait jamais été retirée ... (Agrément reçu entretemps !)

Les bonnes relations entre la Suisse et l'Angola, nos prestations à l'aide humanitaire ont également fait l'objet d'un court tour d'horizon, suivi par la partie "désagréable", c.à.d. le bombardement de la Mission à Kalukembe par les Forces armées angolaises, affaire qui a fait l'objet de rapports séparés.

Pour sa part, JC m'a souhaité la bienvenue et m'a assuré tout l'appui du Ministère et des autorités angolaises. Il a souligné que la Suisse, un des premiers pays à avoir reconnu l'Angola après l'indépendance, avait toujours maintenu une Ambassade à Luanda et qu'il était temps pour eux aussi d'en faire autant en Suisse. Une question de réciprocité donc, mais aussi pour "sauvegarder les intérêts énormes que la Banque Nationale d'Angola entretient avec un groupe de banques suisses".

- P.S. Le futur ambassadeur d'Angola à Berne m'a également mentionné ce point, dans le même contexte, lors de sa visite de courtoisie. Je vous saurais dès lors gré de bien vouloir me renseigner dans la mesure du possible sur cette / ces affaires dont l'Ambassade est dans l'ignorance la plus absolue.

Le gouvernement angolais espère en outre que la présence d'un ambassadeur à Berne contribuera sensiblement à accroître la déjà fructueuse collaboration dans le domaine de l'aide au développement et de l'aide humanitaire.

Mon interlocuteur a "survolé" la situation politique actuelle, encore couverte des secrets de Lusaka I et déjà entourée des voiles de Lusaka II.

Il a souligné son ancienne appartenance à l'UNITA et s'est longuement exprimé sur cette "comme on doit désormais la définir" - formation terroriste - .

Il estime qu'il y aura un long travail à faire, après le processus de paix, pour restructurer, voire réformer l'UNITA de groupe terroriste armé en parti politique pur. Il est en effet

./.



convaincu qu'une opposition forte au sein du gouvernement est absolument indispensable parce que le passage du système marxiste-léniniste à la démocratie et à l'économie de marché n'est pas facile, surtout dans un pays en guerre. L'expérience de divers pays africains montre en effet qu'il faut bénéficier de ce qui a été acquis par les autres pour ne pas tomber dans des pièges.

C'est à ce sujet que le gouvernement angolais, par l'entremise de son ambassadeur à Berne, mais aussi avec le soutien de notre Ambassade à Luanda, espère pouvoir bénéficier de la disponibilité proverbiale suisse pour de bons offices afin que, grâce à ses institutions démocratiques et sa longue expérience sur ce plan, elle puisse prêter main forte et coopérer concrètement au processus de démocratisation. A ce sujet, JC m'a cité l'exemple du Cap-Vert.

Il est ensuite passé au point auquel je m'attendais, c.à.d. le soi-disant "représentant de l'UNITA en Suisse, Vahekeny" qu'il m'a dit connaître personnellement pour avoir milité ensemble au sein de ce mouvement.

Vahekeny est en effet ce que l'on peut définir comme la classique épine dans le pied angolais et si l'on veut, le seul nuage qui trouble nos relations.

Si je n'ai jamais douté de l'efficacité du service de renseignements angolais, j'en ai eu la preuve justement dans le contexte Vahekeny. Les autorités angolaises sont au courant de tous ses mouvements et déplacements; elles ont évidemment aussi connaissance qu'il a obtenu la nationalité suisse et elles estiment que le gouvernement suisse devrait empêcher un de ses ressortissants de "soutenir concrètement un mouvement terroriste depuis le territoire helvétique".

Très rusé, JC sait bien que Vahekeny opère dans la légalité suisse et que de ce fait, grâce justement à nos institutions démocratiques qu'il vient lui-même de louer, celui-ci est difficilement répréhensible, voire poursuivable, ce que je n'ai toutefois pas manqué de lui faire remarquer.

Cela dit, le problème reste entier et pourrait devenir assez épineux si la deuxième génération de sanctions du Conseil de Sécurité des NU, notamment celle concernant la libre circulation des représentants de l'UNITA venait à être appliquée.

J'ai clôturé ce chapitre en exprimant l'espoir, mais aussi la certitude que la présence d'un ambassadeur d'Angola en Suisse contribuera à établir un certain équilibre : que Savimbi puisse encore avoir des sympathisants - surtout en méconnaissance de la réalité angolaise - est certainement "normal". Que ces gens puissent un jour changer d'avis l'est également et lui, JC, est très bien placé pour le savoir ... Il ne m'a pas contredit !

- 4 -

En conclusion, un entretien très ouvert, cordial et fructueux,  
les contacts personnels étant d'importance primordiale ici.

Le chargé d'affaires a.i. de Suisse



A. LARDI

Copie à :

- Ambassade de Suisse, Addis Abeba
- DFAE, Secrétariat Politique